



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 novembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	17

L'an 2021, le 02 novembre à 20 :00, le Conseil Municipal de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. JULES Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour, les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29/10/2021

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**Présent(e)s** : JULES Vincent, BARAQUIN Vincent, BAUD Patricia, COLLIN Arnaud, COUILLAUD Thierry, DAVID Gérard, DELAVERGNE Amélie, FORGERIT Damien, GENDRONNEAU Patrice, GUYON Patrice, LA VAULLEE Marie-Astrid, MORAND Michel, PINEAU Annick, ROME Jeanne, ROUSSEAU Christophe, TEILLET Daniel

Absent(e)s, excusé(e)s : BERTHOME Malvina, CARTERON Cyrille, GAUVRIT Laëtitia (donne pouvoir à PINEAU Annick), GODET Vanessa, MARTIN Nadia, RAYS Aurélie

**A été nommé(e) secrétaire** : PINEAU Annick

## 2021DEL100 – Tarifs de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose un service d'accueil périscolaire avant et après le temps scolaire au sein de l'école La Vallée du Lay, à destination des élèves de l'école publique. Deux agents assurent l'accompagnement des enfants.

Après plusieurs années sans évolution, les tarifs avaient été réévalués en 2020.

Il est proposé de ne pas procéder à une nouvelle augmentation, aussi, sans nouvelle délibération révisant les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 les tarifs sont ceux présentés ci-dessous :

- 0.77€ le 1/4h (entamé)
- 0.83€ le goûter

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe la tarification de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :
  - 0.77€ le 1/4h (entamé)
  - 0.83€ le goûter
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie le 03/11/2021

Le Maire  
Vincent JULES

